

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

- DICRIM -



RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

- Document à conserver -

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le maire,
Eric MASSIP

Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = aléa + enjeu

*aléa est un évènement potentiellement dangereux

l'aléa



Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain...)

l'enjeu



Les risques technologiques (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)

le risque

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie...)



Un risque est dit “majeur” :
si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **Saint-Etienne-de-Tulmont** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

A quels risques sommes-nous exposés à Saint-Etienne-de-Tulmont ?



inondation lente



mouvements de terrain liés à la sécheresse



transport de marchandises dangereuses

Renseignements
issus du TIM -
DDT juillet 2023

Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
*Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM
(en mairie ou sur www.prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr)*

Les risques naturels :

- le risque inondations :

→ PPRI du bassin de l'Aveyron approuvé le 22/03/2000, révisé n°1 le 27/08/2014 « Inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau » - zone rouge

- le risque lié au terrain :

→ Retrait gonflement des sols argileux « aléa moyen »
→ Risque « RADON » - niveau 1 (jaune)

Les risques technologiques :

- le risque du transport de matières dangereuses :

→ RD 820, RD 115 : routes classées à grande circulation et la RD 958, routes communales

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté tels **Les risques climatiques, sanitaires et terroristes :**



Les risques météorologiques : forts vents, tempête de 1999, fortes neiges...



Les risques sanitaires : pandémie, vague canicule, risque nucléaire...

Catastrophes naturelles reconnues :

Sécheresse :

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
IOME2311008A	01/07/2022	30/09/2022	25/04/2023	10/06/2023
INTE1920338A	01/07/2018	30/09/2018	16/07/2019	09/08/2019
INTE1824834A	01/01/2017	30/06/2017	18/09/2018	20/10/2018

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde

Arrêté :

PPRN	Aléa	Prescrit le	Approuvé le
82DDT20040002 - PPRN Retrait-gonflement argiles	Mouvement de terrain Tassements différentiels	24/04/2002	25/04/2005

Retrait-gonflements des sols argileux



La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».

- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des grilles ».

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

Informations historiques des inondations :

Date de l'évènement (Date début / Date Fin)	Type d'inondation	Approximation du nombre de victimes
04/06/2007 - 05/06/2007	Crue pluviale rapide (2 heures < tm < 6 heures)	inconnu
03/11/1994 - 07/11/1994	Crue pluviale (temps montée indéterminé),Lave torrentielle, coulée de boue, lahar,non précisé	de 1 à 9 morts ou disparus
12/12/1981 - 16/12/1981	Crue pluviale (temps montée indéterminé),Action des vagues,Mer/Marée	inconnu
08/03/1927 - 11/03/1927	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures),rupture d'ouvrage de défense	de 1 à 9 morts ou disparus

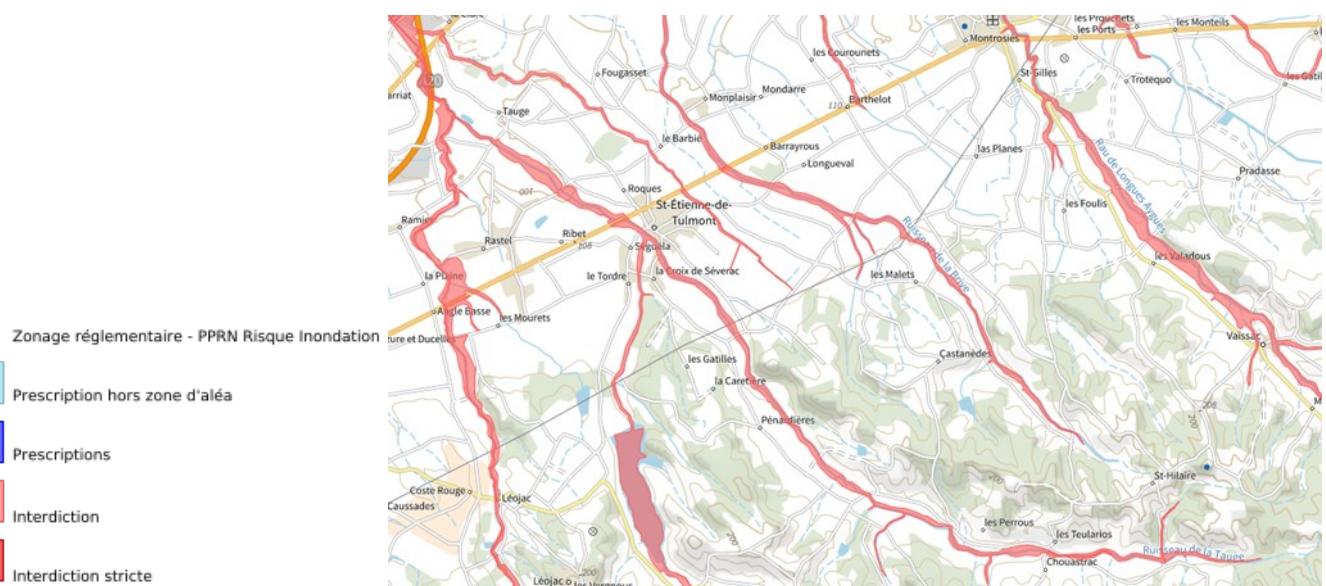
(Source : www.georisques.gouv.fr)

Arrêté :

PPRN	Aléa	Approuvé le	Modifié le
82DDT19970008 - PPRI AVEYRON révision n° 1	Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau	22/06/1998	27/08/2014

Atlas de Zone Inondable

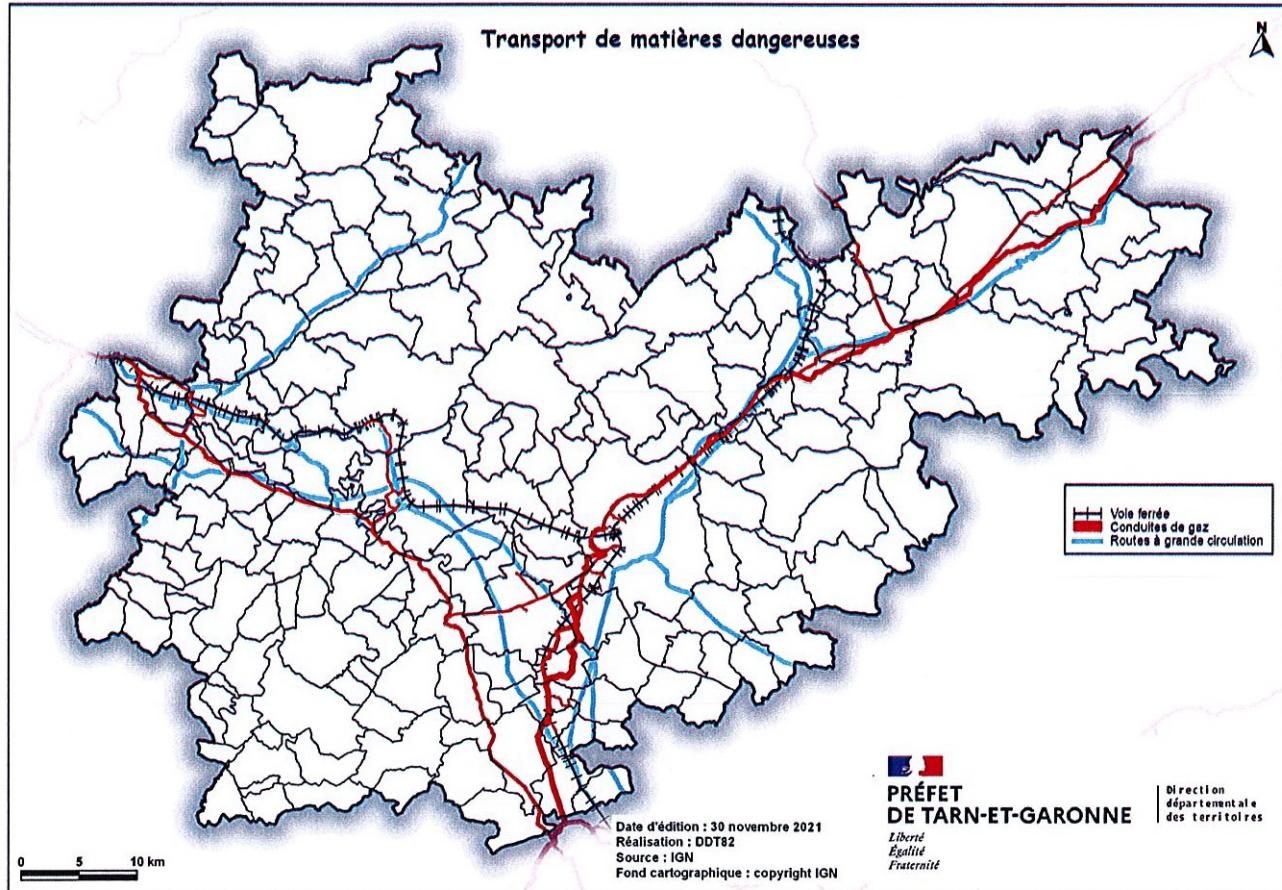
Elaborés par les servies de l'Etat au niveau de chaque bassin hydrographique, les atlas des zones inondables (AZI) ont pour objet de rappeler l'existence et les conséquences des évènements historiques et de montrer les caractéristiques des aléas pour la crue de référence choisie, qui est la plus forte crue connue, ou la crue centennale si celle-ci est supérieure. L'AZI n'a pas de caractère réglementaire. Il constitue néanmoins un élément de référence pour l'application de l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme, l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles et l'information préventive des citoyens sur les risques majeurs.



(Source : www.georisques.gouv.fr)

Cartographie des communes les plus concernées par le risque TDM en Tarn-et-Garonne

Carte des communes concernées :



Source : DDT 82

DDRM 2022

*L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes.
Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.*

ALERTE DE LA POPULATION

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :

LA SIRENE d'ALERTE

Installée sur l'église d'une portée maximale de 2 km.

En cas d'évènement majeur, la sirène d'alerte sera déclenchée. Si vous entendez ce signal :

Signal d'alerte



Signal de fin d'alerte



Vous devez rester à l'abri, écouter la radio ou consulter les comptes officiels des autorités sur les réseaux.

L'ALERTE SUR LE TERRAIN

Les équipes communales pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés, à l'aide de :

- la sono portative et/ou porte-voix
- en porte à porte, si nécessaire

LA TELEALERTE

- par téléphone dans la mesure où la commune en a connaissance, si aucune réponse avec les deux premiers procédés
- l'application CITYALL et réseaux de communications officiels – facebook – de la commune

LES PANNEAUX LUMINEUX

Un message d'information sera diffusé sur les panneaux numériques

LA RADIO

En cas d'accident majeur, l'alerte sera également relayée par les médias. Ecoutez la radio notamment France BLEU OCCITANIE : 97.2FM - Site internet francebleu.fr

LES RESEAUX NUMERIQUES OFFICIELS

Site internet de la préfecture : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>

Facebook « Préfet de Tarn-et-Garonne »

Linktr.ee/pref82

ALERTE DE LA POPULATION

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante
selon les besoins / évènements :

En cas de crise, un Poste de Commandement Communal (PCC) sera ouvert au sein de la Mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins de la population.

LA COMMUNE EST ORGANISÉE Numéro dédié dès déclenchement de crise : 06 08 87 74 08

Deux points de rassemblement ont été retenus

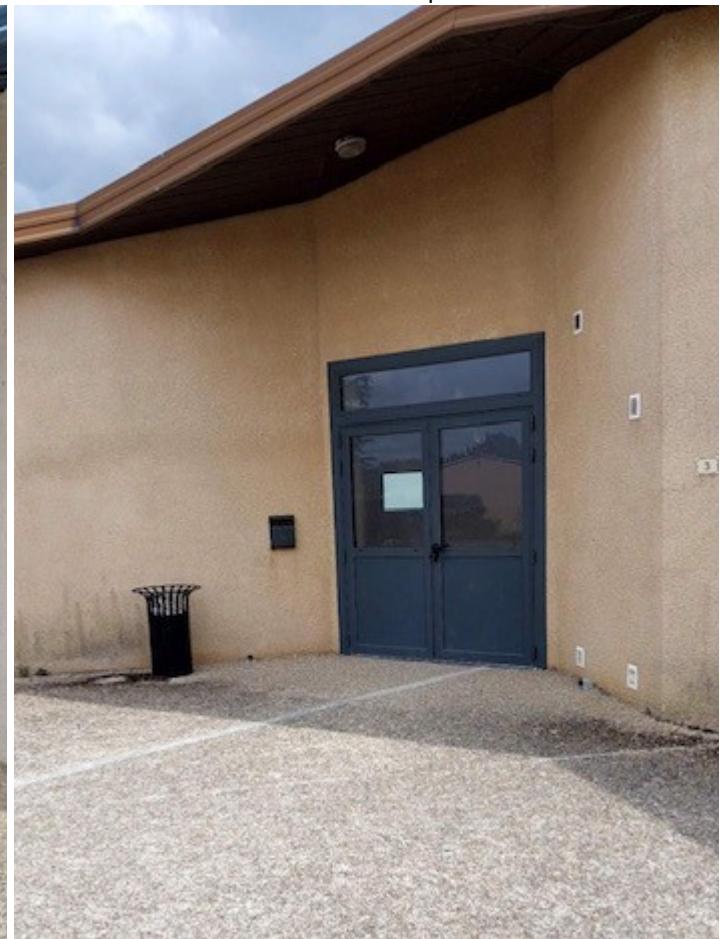


**la salle des fêtes au 1 rue des Sports
et la salle omnisports au 3 rue des Sports**

Entrée Salle des fêtes



Entrée Salle des sports





Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue.

La crue correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 types d'inondation :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontées de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



Le risque à Saint-Etienne-de-Tulmont

La commune est concernée par le risque inondation lente ou de plaine. En cas de débordement de la Tauge, du Tordre, Laujole et Brive, l'eau pourrait arriver aux abords des maisons. Cette montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

Les mesures de prévention

En 1998 (révisé en 2014), un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi Aveyron) a été approuvé sur la commune. Il détermine les zones inondables et y réglemente l'usage des sols afin de protéger les personnes, les biens et le champ d'expansion des crues. Plusieurs zones sont identifiées, chacune disposant de son propre règlement décrivant les interdictions, possibilités d'aménagement et prescriptions à respecter.

Les moyens de surveillance et d'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers ou gendarmerie).

Consultable sur :
www.vigicrues.gouv.fr

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de rassemblement adaptés au risque.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie sur la situation de votre habitation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de la crue

- Fermez portes, fenêtres, aérations, etc...qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez compteurs EDF, gaz.

- #### **Lorsque l'eau est là**
- Montez dans les étages avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRÈS LA CRUE

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

Les bons réflexes !



Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque Transport Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à Saint-Etienne-de-Tulmont

La RD 820, la RD 115, la RD 958 et les routes communales sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage毒ique.



Les mesures de prévention



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des eaux...) Des Plans d'ORganisation départementale des SECours (Plan ORSEC TMD) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposés notamment à l'arrière du véhicule.



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

Si vous êtes témoin :

- Donnez l'alerte :
pompiers 18
police 17,
depuis portable 112

- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage毒ique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.

- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.

Écoutez la radio

France Bleu Occitanie 97.2FM
Site internet francebleu.fr

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Risque météorologique

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)

Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

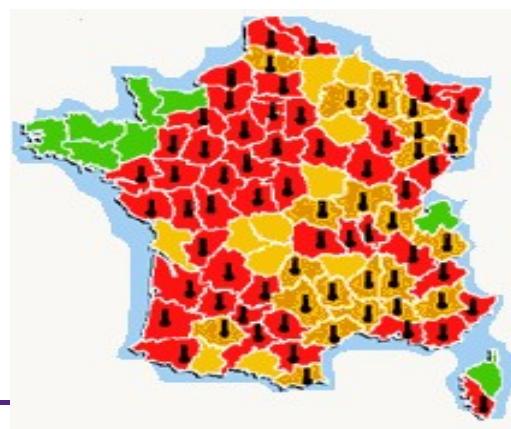
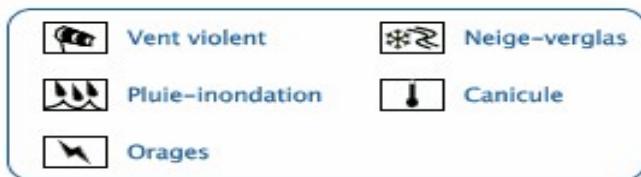
Le risque à Saint-Etienne-de-Tulmont

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur deux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose**
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**





CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France www.meteofrance.fr

Si une tempête est annoncée

- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. - Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



Risque sanitaire

Types de risques sanitaires :

1-risque épidémique : diffusion rapide d'un virus portant maladie (infectieuse, pollutions des eaux, contamination alimentaires, toxicité de l'air, des sols, nuage nucléaire....).

2-risque pandémique : épidémie répandue très rapidement dans le monde, il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel la population n'est pas protégée.

Le risque à Saint-Etienne-de-Tulmont

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux différents risques sanitaires.

Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

Les mesures de prévention



Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Éviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Risque sanitaire : canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personnes de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule.

Elle est consultable depuis le site www.meteofrance.fr



Les bons réflexes !

Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif.
Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes,
mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



DEVOIR d'INFORMATION

"La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre" Haroun TAZIEFF

Qu'est-ce que l'information préventive ?

L'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail, de vacances. Elle contribue également à développer la culture du risque. La législation française donne aux citoyens un droit à l'information.

Elle a été instaurée par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987(article L 125-2 du code de l'Environnement).

Quels sont les moyens d'information ?

PREFECTURE Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)	Au niveau du département du Tarn-et-Garonne, le(la) préfet(e) a établi ce document de sensibilisation regroupant l'ensemble des informations sur les risques majeurs (<i>dernière mise à jour 2022</i>)
--	---

MAIRIE Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)	Information préventive A partir des données contenues dans le DDRM – <i>TIIM transmis en juillet 2023 par la Préfecture</i> - toutes les communes susceptibles d'être exposées à un risque majeur procèdent à l'élaboration de leur propre document d'information – DICRIM). Il a pour objet d'informer la population des risques majeurs susceptibles d'affecter la commune, des mesures de prévention et des consignes devant être suivies lors d'un événement
Information pour les Acquéreurs et les Locataires (IAL)	Information préventive Etat des risques et pollutions constituant l'IAL des biens immobiliers à réaliser par les propriétaires
Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	Le PCS regroupe l'ensemble de l'information préventive. Il détermine en outre, en fonction du risque connu, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes ; fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures et de soutien de la population. Obligatoire dans les communes dotées d'un PPRN, il est adapté aux moyens dont la commune dispose
L'information de la population Affichage	Les communes exposées à au moins un risque majeur communiquent à la population, par tout moyen, des caractéristiques afférentes au risque, les mesures de prévention, les modalités d'alerte, d'organisation des secours et celles de

	<p>sauvegarde.</p> <p>Les consignes issues du DICRIM sont portées à la connaissance du public par voie d'affiches et, les modalités adaptées au type du risque.</p>
Les consignes individuelles Assurance	<p>En cas de catastrophe naturelle ou technologique, à partir du moment où le signal d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter les consignes générales et adapter son comportement à la situation.</p> <p>En cas de catastrophe naturelle ou technologique par l'Etat, l'art. L.125-1 du Code des assurances a pour objectif de fixer un fonds d'indemnisation mutualisé de tous les assurés – sous certaines conditions toutefois.</p> <p>(voir <i>dispositif d'indemnisation en cas de catastrophes naturelles</i>)</p>





NOTES



NOTES



Les numéros utiles

Mairie de Saint-Etienne-de-Tulmont mairie-saint.etienne.de.tulmont@info82.com	05 64 64 50 57 ou 06 08 74 87 08 (astreinte) Site internet : www.saint-etienne-de-tulmont.fr
Préfecture de Tarn-et-Garonne prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr	Standard 05 63 22 82 00 serveur vocal 0 821 00 32 82 Site internet : www.tarn-et-garonne.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires DDT 82 dtt@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 22 23 24
Pompiers	18 ou (par portable : 112)
Police / Gendarmerie	17
SAMU	15
Conseil Départemental 82	05 63 30 60 33
Centre routier Subdivision Saint-Antonin Noble Val	Astreinte 06 71 94 10 30
Service Départemental d'Incendie et de Secours SDIS 82	05 63 22 80 00
Météo France	0 890 71 14 15 Site internet : www.meteofrance.fr www.vigilance.meteofrance.fr
Vigicrues Pluies intenses APIC	Site internet : www.vigicrues.gouv.fr apic.meteofrance.fr
Géorisques	Site internet : www.georisques.gouv.fr

Écoutez les informations :

France Bleu Occitanie – Site internet Francebleu.fr
France Inter 87.9 MHz
France 2 et France 3

Plus d'informations sur
www.prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr